

**Décision de la Régie du cinéma
relativement à la demande de révision
du classement prononcé à l'égard du film *Jumpers***

Le ou vers le 6 février 2008, les examinateurs de la Régie du cinéma ont visionné le film *Jumpers* afin d'en établir le classement, à la demande du distributeur Twentieth Century Fox Film Corporation, ci-après appelé Fox. À l'issue du visionnement, le film a été classé dans la catégorie « 13 ans et plus ».

Se déclarant insatisfait de ce classement, Fox déposait à la Régie, le ou vers le 8 février 2008, une requête demandant la révision de cette décision afin d'attribuer au film un classement moins restrictif. Le visionnement du film et l'audition du distributeur étaient fixés au 11 février 2008.

Au visionnement, les membres de la Régie présents sont M. Charles Bélanger, président et Mmes Monique H. Messier et Izabel Grondin, membres. M^e Christine Bolduc, conseillère juridique, est également présente à titre de greffière. À l'issue de la représentation, les membres prennent connaissance de la fiche-motifs rédigée par les examinateurs, ainsi que des autres documents déposés au dossier. Ils conviennent de prendre sur-le-champ la demande en délibéré.

Jumpers met en scène, sur fond d'aventures de science-fiction, un héros de 15 ans, souffre-douleur de ses camarades d'école, qui se découvre soudainement le pouvoir de se téléporter à la vitesse de l'éclair. Du jour au lendemain, sa vie est transformée. Il se procure illégalement de l'argent dans les coffres d'une banque grâce à ses pouvoirs fantastiques et quitte définitivement son milieu. On le retrouve huit ans plus tard, alors qu'il mène la grande vie à New York et se déplace à des endroits choisis dans le monde selon ses volontés. Entre alors en scène un agent spécial violent et fanatique qui s'est donné pour mission, avec ses complices, de capturer et d'éliminer le héros qui a attiré l'attention sur lui en abusant de ses dons. En parallèle, ce dernier décide de retrouver la trace d'une amie d'enfance dont il est secrètement amoureux et l'emmène à Rome où il fait la connaissance d'un autre *jumpers*. L'agent spécial retrouve sa trace et à ce moment s'engage une traque sans merci qui met en scène de nombreux affrontements, bagarres et poursuites avec quantité d'effets spéciaux. Quelques scènes de violence physique, réalistes quoique brèves, marquent le déroulement. La jeune fille est prise en otage, puis est finalement délivrée par le héros. Les *jumpers* réussissent à supprimer définitivement leurs ennemis.

Les soussignés notent que le film a pour fondement des actions criminelles, notamment le vol de banque, alors que le héros navigue en toute insouciance dans une vie basée sur le mensonge. Bien que sur le plan moral cette prémisse puisse être discutable, ils retiennent que les scènes de violence physique ne montrent pas clairement d'acte causant la mort ni de plaies sanglantes, sauf un bref et surprenant coup de couteau enfoncé dans l'abdomen d'un *jumper*. L'impression générale qui se dégage du film, grâce aux effets spéciaux des déplacements souvent spectaculaires et inattendus (du haut de la tour de l'Empire State Building aux pyramides d'Égypte, de Tokyo la nuit aux canyons du désert), rythment le film à la manière d'un jeu vidéo. Les soussignés retiennent que le héros s'humanise et se rachète en faisant l'impossible pour sauver sa petite amie.

Les soussignés estiment donc qu'ils peuvent permettre, sans autre délai, l'accès du film *Jumper* à une catégorie moins restrictive.

POUR CES MOTIFS, après avoir sur le tout délibéré, les membres de la Régie décident :

D'ACCUEILLIR la demande de révision de classement du film *Jumper*.

DE CLASSER le film *Jumper* dans la catégorie « Visa général » accompagné de l'indication « Déconseillé aux jeunes enfants ».

Charles Bélanger, président de la Régie du cinéma

Monique H. Messier, membre de la Régie du cinéma

Izabel Grondin, membre de la Régie du cinéma

Rédigée par M^e Christine Bolduc
Montréal, le 18 février 2008

N° du film : 300846

Version : 5

2007-02-06

Entente/contrat :

Jumper

GENRE : Aventures de sciences-fiction

RÉSUMÉ :

Au cours de son adolescence, David réalise qu'il a le pouvoir de se téléporter à la vitesse de l'éclair. Ce don lui permet de faire le tour du monde en un clin d'œil et de traverser les obstacles physiques qui l'entourent. Ainsi, il lui suffit de puiser dans les coffres d'une banque pour mener le train de vie qui lui convient. Mais, un jour, il est assailli par Roland Cox, membre d'une organisation fanatique qui a pour mission de l'éliminer. Après avoir réussi à s'enfuir, il retrouve Millie, une amie d'enfance. Il l'emmène à Rome, où il rencontre Griffin, un jeune homme possédant les mêmes dons que lui. Griffin accepte de faire équipe avec David afin d'affronter Roland Cox et ses acolytes. Poursuites et affrontements s'ensuivent. Millie est enlevée puis sauvée par David. Finalement, ce dernier retrouve sa mère qui lui doit quelques explications.

MOTIFS :

Ce film met en scène un héros dont la vie est menacée. Il doit affronter des êtres prêts à tout pour l'éliminer. Il en résulte diverses scènes de bagarres brutales et d'affrontements violents : couteau enfoncé dans l'abdomen, cadavres gisant dans leur sang, etc. Si les effets spéciaux illustrent la magie des déplacements du héros, ils n'atténuent pas l'impact des scènes de violence qui demeurent réalistes. Malgré le ton fantastique du récit, le jury estime que cette production risque de troubler le jeune public de moins de 13 ans.

CLASSEMENT : 13 ans et plus

INDICATION (S) : -

7 février 2008

Service du classement des films

SL